

Bonjour,

Depuis 2020, plusieurs escroqueries usurpant l'identité de la Police et de la Gendarmerie, ont été reçus, sur des boites mails de particuliers ou d'institutions.

Ce message indique que vous vous êtes rendu coupable de plusieurs infractions à la loi (pédopornographie, pédophilie...) et vous informe que, sans réponse de votre part, votre dossier sera transmis aux autorités pour de possibles poursuites judiciaires? Il mentionne également que l'affaire sera rendue publique en cas de non-réponse ? Pas de panique ! Il s'agit d'une tentative d'escroquerie qui vise à vous effrayer pour vous dérober de l'argent !

Que faut-il faire si on reçoit ce type de message ?

1. **Ne paniquez pas !** En effet, vous n'avez sans doute rien de réellement compromettant à vous reprocher. Par ailleurs, la consultation de sites pornographiques, dans le respect de la loi, n'est pas répréhensible.
2. **Ne répondez pas !** Car cela montrerait aux cybercriminels que votre adresse de messagerie est « valide » et que vous portez de l'intérêt au message d'escroquerie qu'ils vous ont envoyé.
3. **Conservez les preuves !** Le message reçu pourra vous servir pour signaler cette tentative d'escroquerie aux autorités.
4. **Signalez la tentative d'escroquerie** sur la plateforme dédiée du ministère de l'Intérieur : Internet-signalement.gouv.fr.

Exemple d'escroquerie

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE SECTION PROTECTION DES MINEURS

CONVOCATION EN JUSTICE

Pour les nécessités d'une enquête judiciaire
(Article 390-1 du Code de procédure pénale)

Je suis Mr Christian RODRIGUEZ, directeur général de la gendarmerie nationale en collaboration avec L'Office Européen De Police (Europol). Je vous contacte peu après une saisie informatique de cyber-infiltration (Autorisée, notamment en matière de pédopornographie, Site Pornographique, Cyber pornographie, pour vous informer que vous faites l'objet de plusieurs poursuites judiciaires en vigueur :

* LA PÉDOPORNOGRAPHIE

* SITE PORNOGRAPHIQUE

* CYBER PORNOGRAPHIE

* DÉTOURNEMENT DE MINEURS

Vous êtes prié de vous faire entendre par mail en nous écrivant vos justifications afin qu'elles soient mises en examen et vérifiées de sorte à évaluer les sanctions ; cela dans un délai strict de

72 heures. Passé ce délai, nous nous verrons dans l'obligation de transmettre notre rapport à Mme Maryvonne CAILLIBOTTE, procureur adjoint de la République près le tribunal de grande instance de Versailles et spécialiste de cybercriminalité pour établir un mandat d'arrêt à votre encontre, et vous serez fiché comme délinquant sexuel.

Votre dossier sera également transmis aux médias pour une diffusion où votre famille, vos proches et toute l'Europe entière verront ce que vous faites devant votre ordinateur.

Maintenant vous êtes avertis.

Cordialement,

**Gle. Christian RODRIGUEZ,
Directeur général de la gendarmerie nationale.**

**DIRECTION CENTRALE DE LA GENDARMERIE
BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS
Adresse : 4 rue Claude-Bernard 92130 Issy-les-Moulineaux**